

République et canton de Genève : bureau de l'égalité des droits entre homme et femme

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Radio scolaire avec Oncle Henri. Ecole de Genthod, 1927.

Femmes des villes et femmes des champs

Autre constatation, les citadines gardent rarement pour transmettre un savoir, un savoir-faire comme les paysannes. La mémoire citadine est différente, plus complexe et plus éphémère. Et l'historien de relever «une primauté de l'individu sur les

jeux de l'Histoire. On conserve ses propres affaires mais beaucoup moins celles de ses parents.» Quant à savoir pourquoi les femmes gardent plus que les hommes? Quelques pistes, dont l'avis de Juliette Michaelis: «La mémoire féminine, c'est l'histoire de la maison. Le vide étant inconcevable, on la remplit. La femme est la gardienne du logis, il semble normal qu'elle conserve.»

Pour Christine Détraz, les femmes gardent «parce qu'elles sont vite conscientes du temps qui passe, elles ont rapidement l'impression que c'est trop tard». Une exception qui confirme la règle, dans la famille d'Aline Horisberger, le père garde: «Une tradition. Mon grand-père était déjà le gestionnaire de la mémoire familiale.» Et puis, au cours des interviews, Juliette Michaelis a rencontré d'autres hommes conservateurs. Elle a remarqué qu'ils gardaient lorsqu'il y avait une tradition familiale, des valeurs à transmettre. «Ils sont plus actifs dans la manière de conserver. Ils font des arbres généalogiques. Ils étalent tout sur la table de la salle à manger. Ils gardent de façon plus ostentatoire. Les femmes sont moins narcissiques, plus indifférentes». Pour la sociologue, ce sont les conditions de vie qui déterminent les choix. «On garde rarement avec la conscience d'une pérennité». Et puis, c'est aussi une histoire de territoire. «A la campagne on a plus d'espace, de la cave au grenier.»

En ville, il faut choisir, on ne peut pas tout conserver, d'où les quelques photos et les trois souvenirs d'école dans le fond d'un tiroir. De là à penser qu'en ville on perd la mémoire, il n'y a qu'un pas que je franchis avec Gaston Bachelard qui écrit à propos des maisons en ville, des maisons sans nature, qu'elles manquent de cette «verticalité» nécessaire à la rêverie: «Les rapports de la demeure et de l'espace y deviennent factices. Tout y est machine et la vie intime y fuit de toute part.»

Brigitte Mantilleri

Suite au colloque de l'automne dernier sur le problème de la violence à l'égard des femmes organisé par notre bureau et pour répondre à l'une des demandes prioritaires des participant-e-s, un séminaire de réflexion sur les programmes de formation destinés aux professionnel-le-s accueillant les femmes victimes de violences sexuelles et conjugales s'est tenu le 4 mai dernier.

Lors de ce séminaire qui a rassemblé les animatrices responsables de l'association Solidarité femmes, qui gère les lieux d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences, le collectif Viol Secours ainsi que d'autres invitées, travailleuses sociales, psychologues, sociologues et criminologues, ont été auditionné-e-s des formateurs-trices belges et français-e-s qui ont déjà donné ce type d'enseignement et qui ont parlé de leurs expériences théoriques et pratiques (techniques et moyens d'animation utilisés, réactions enregistrées lors des stages, évaluation et bilan de leur expérience de formateur-trice...)

Mmes Framboise Cherbit (SOS Femmes de Marseille) et Marie-France Casalis (Planning familial de Paris) ont parlé avec la motivation et l'enthousiasme de la militante féministe des stages qu'elles ont donnés en France. Deux policiers, MM. J.P. De Brouwer (commissaire de police à Oudenaarde, Belgique) et Jean-Pierre Bourget (brigadier de police à Lyon), ont décrit l'enseignement qu'ils dispensaient «de l'intérieur» aux

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



**BUREAU DE L'ÉGALITÉ
DES DROITS
ENTRE HOMME ET FEMME**

Département de Justice et Police
2, rue Henri-Fazy - 1204 GENÈVE

policiers-ères stagiaires. Il est à regretter toutefois que les premiers concernés par l'accueil (qui est déterminant psychologiquement pour la «victime»), c'est-à-dire les policiers genevois, n'aient été que faiblement représentés à ce séminaire (deux personnes seulement).

Grâce aux expériences étrangères relatées par les intervenant-e-s précité-e-s, aux informations et conseils reçus et à la documentation aujourd'hui en notre possession sur la problématique de l'accueil, la sous-commission Violences de notre bureau mettra sur pied un programme de formation qu'elle ira proposer aux différents partenaires institutionnels (la police, le corps médical, les

travailleuses-euses sociaux-ales, le corps enseignant...).

L'objectif à atteindre serait bien sûr de pouvoir introduire à moyen terme ce programme dans la formation initiale et permanente des partenaires précités pour ainsi rattraper le retard pris dans notre canton pour enrayer le fléau social qu'est la violence conjugale et sexuelle. Quand on sait que le phénomène de la violence conjugale touche 1 couple sur 10 et que 59% des femmes qui ont été violées ne déposent pas plainte (chiffres recueillis par la permanence téléphonique Viols Femmes Informations tenue par le Collectif féministe contre le viol à Paris), un grand pas serait fait pour résorber la violence à l'égard des femmes, discrimination extrême, révoltante et incompatible avec le principe de l'égalité des droits entre homme et femme.